Image not found or type unknown

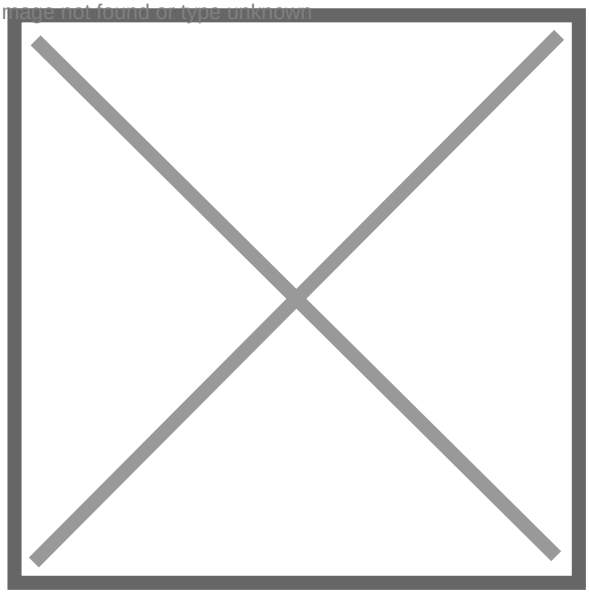

Litige vente entre particulier, intrument de musique

Par **hadouk**, le **12/12/2013** à **18:23**

Contexte: vente d'instruments de musique en ligne entre particuliers. litige sur la qualité/prix après la vente.

Bonjour,

Je viens de vendre mon violon d'étude sur le bon coin pour une valeur de 120 euros. J'ai fixé le prix de l'instrument au prix où je l'ai acheté il y a dix ans en dépôt-vente. Le prix de 120 euros pour un violon sous-entend sa qualité bas de gamme car un bon violon coute plus de 1000 euros.

L'acheteur (débutant lui aussi) me contacte premièrement par téléphone pour éventuellement essayer l'instrument avant de l'acheter. Je n'y vois aucun inconvénient, je suis même prête à le lui prester sans garantie pour qu'elle l'essaye. Mais nous convenons donc qu'elle me laisse une pièce d'identité ou une partie de la somme comme garantie. Je ne lui cache pas que je ne sais pas en jouer.

Lors de notre rencontre, après avoir vu le violon et avoir simplement constaté qu'il était accordé, elle change d'avis et souhaite acheter l’instrument directement sans l'essayer. Je lui pose deux fois la question si elle ne préfère pas le faire essayer par quelqu'un qui s'y connait avant de l'acheter. Elle me dit que non, qu'"à ce prix là", elle est sûre d'elle.

Maintenant qu'elle l'a constaté la qualité bas de gamme de l’instrument, elle veut me le rendre et être remboursée. Elle me propose même de me le rendre contre 60 euros (ce qui est

ridicule puisque même un violon bas de gamme ne vaut pas 60 euros et qu'elle pourrait elle aussi le revendre).

Peut-elle se retourner juridiquement ou pénalement contre moi?

Merci pour vos précieux conseils.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés